

PROGRAMME D'AGRÈMENT DES SPÉCIALISTES

Formulaire de demande

Avant de remplir le présent formulaire, les requérants devraient se familiariser avec les exigences d'agrément énoncées dans la [Politique administrative régissant le programme d'agrément de spécialistes](#) (la « Politique ») et les normes d'agrément pertinentes (les « normes »). Si vous avez besoin d'espace additionnel, veuillez joindre des feuilles supplémentaires.

Il faut environ 45 jours ouvrables pour examiner une demande auprès du programme d'agrément des spécialistes afin de vérifier que les normes de service appropriées sont satisfaites. Tous les documents justificatifs requis doivent être dûment remplis et compris dans la demande, sans quoi le traitement de votre demande risque d'être retardé. Une fois l'examen terminé, et que l'avocat(e) du perfectionnement professionnel en aura confirmé la conformité avec la Politique, la demande sera présentée au Conseil d'agrément des spécialistes pour approbation finale à sa prochaine réunion.

1. Renseignements généraux :

Nom complet du requérant :

Matricule du Barreau :

Le certificat sera émis dans la ou les langue(s) suivante(s) : Anglais seulement Bilingue (anglais et français)

Nom du cabinet juridique ou de l'organisme :

Adresse postale du requérant :

Numéro de téléphone du requérant :

Adresse courriel du requérant :

Adresse du site Web du requérant :

Veillez indiquer le domaine de spécialisation qui fait l'objet de la présente demande :

Faillite et insolvabilité

Contentieux civil

Citoyenneté et immigration (veuillez préciser la sous-spécialité) :

 Immigration

 Protection des réfugiés

Construction

Sociétés et commerce

Criminel

Environnement

Droit fiscal

Successions et fiducies

Famille

Santé

Enjeux juridiques autochtones (veuillez préciser la sous-spécialité) :

 Droits et gouvernance

Liège et représentation
 Sociétés et commerce
 Propriété intellectuelle (veuillez préciser la sous-spécialité) :
 Brevets
 Marques de commerce
 Droits d'auteur
 Travail
 Municipal (veuillez préciser la sous-spécialité) :
 Droit de l'administration municipale
 Droit de la planification et de l'aménagement du territoire
 Immobilier
 Sécurité professionnelle et assurance contre les accidents du travail

Si vous êtes déjà un spécialiste certifié dans un autre domaine, veuillez l'indiquer :

oui, je suis spécialiste dans le domaine suivant :
 non, je ne suis pas spécialiste dans un autre domaine

2. Expérience juridique

Les requérants doivent démontrer qu'ils respectent les exigences relatives au nombre minimal d'années de pratique, à l'expérience récente et à l'importance de l'engagement énumérées dans la [Politique](#) et dans les normes qui s'appliquent au domaine de spécialisation choisi.

Les requérants devront suivre les instructions des normes qui s'appliquent au domaine de spécialisation choisi afin de faire la preuve de leur respect des exigences relatives à l'expérience dans leur domaine de spécialisation. Sinon, ils pourront demander que des circonstances individuelles ou leurs compétences connexes soient prises en considération selon les normes qui s'appliquent.

La candidature d'un requérant qui exerce à temps partiel sera prise en considération de la même façon, tant que ce dernier se conforme à toutes les exigences relatives à l'admissibilité et que son engagement envers son domaine de spécialisation est raisonnablement proportionnel à celui d'un avocat exerçant à temps complet. Si le requérant demande que des circonstances individuelles soient prises en considération, il doit joindre à sa demande une brève description énonçant de quelle façon il se conforme aux exigences.

Je suis devenu(e) titulaire de permis du Barreau de l'Ontario en (année) _____ et j'ai pratiqué le droit pendant un minimum de 7 ans précédant immédiatement la date de ma demande.

Pendant ces 7 années, j'ai pratiqué dans le domaine de spécialisation pendant un minimum de 5 ans ainsi qu'au cours des deux années précédant immédiatement la date de ma demande (« expérience récente »).

En moyenne, au cours des 5 dernières années d'expérience récente, la part de ma pratique dans le domaine de spécialisation était la suivante :

Année	Pourcentage approximatif de pratique à temps plein ou à temps partiel
-------	--

Pendant mes 5 années d'expérience récente, j'ai acquis une expérience étendue et variée et une maîtrise des procédures de fond et des règles juridiques dans le domaine de spécialisation pertinent.

Pendant mes 5 années d'expérience récente, j'ai appliqué des règles et des procédures dans le domaine de spécialisation pertinent.

Je me suis conformé aux normes relatives à l'expérience énumérées dans les normes qui s'appliquent au domaine de spécialisation choisi.

3. Adhésion à des organisations professionnelles

Il n'est pas obligatoire de prendre part aux activités d'organisations professionnelles connexes pour obtenir l'agrément.

Je prends une part active aux activités des organisations suivantes afin d'améliorer mes compétences et d'être bien informé(e) sur les nouveaux enjeux qui surviennent dans le domaine de spécialisation pertinent.

Organisation

Membre depuis

4. Perfectionnement professionnel

Directives

En plus des 12 heures de formation professionnelle continue inscrites sur le portail en ligne du Barreau, les requérants doivent attester qu'ils ont fait au moins 50 heures d'autoformation par année lors des deux années qui précèdent la date de la demande, en plus de 50 heures lors d'une année faisant partie des cinq années d'expérience récente (150 heures au total).

Les heures d'autoformation peuvent être accumulées par les méthodes suivantes, sans s'y limiter :

- dispenser un cours ou être conférencier lors d'un cours dans le domaine de spécialisation ;
- rédiger des livres ou articles publiés sur le domaine de spécialisation ;
- effectuer des études de cycle supérieur ou postuniversitaire dans le domaine de spécialisation ;
- participer à l'élaboration ou à la présentation de programmes de perfectionnement professionnel liés au domaine de spécialisation ;
- effectuer de la recherche ;
- participer au processus d'élaboration de politiques ;
- rédiger des lois ou des instruments ;
- être un membre actif d'un conseil d'administration, du tribunal ou de la direction d'un organisme lié au domaine de spécialisation.

Autoformation

J'ai fait au moins 50 heures d'autoformation par année lors des 2 années qui précèdent la date de la présente demande, en plus de 50 heures lors d'une année faisant partie des cinq années d'expérience récente (150 heures au total).

J'ai employé les méthodes suivantes pour accumuler ces heures d'autoformation :

5. Recommandations

Le formulaire de déclaration de recommandation (la « recommandation ») se trouve sur le site Web du Barreau et peut être soumis au programme d'agrément des spécialistes par courriel, envoyé directement par la personne fournissant la recommandation, pourvu qu'aucune personne ne soit mise en copie ; en copie papier dans une enveloppe scellée, envoyée directement par la personne fournissant la recommandation au Barreau ; ou en copie papier dans une enveloppe scellée, envoyée par le requérant avec son dossier, avec la signature de la personne fournissant la recommandation sur le cachet.

Nous privilégions l'envoi par courriel des recommandations au programme d'agrément des spécialistes à CertSpec@lso.ca.

Les personnes fournissant les recommandations doivent être des praticiens du droit admissibles à exercer et possédant une connaissance directe du travail du requérant dans le domaine d'exercice pertinent au cours des 5 années d'expérience récente. Ces praticiens doivent pouvoir témoigner de la compétence du requérant dans l'exécution des tâches qu'il a choisi d'énumérer à la section « Expérience » des normes.

Aucune des personnes suivantes ne peut fournir de recommandation :

- une personne dont l'adhésion est en suspens en vertu de l'article 31 (1) de la [Loi sur le Barreau](#) ;
- une personne qui est un associé, un professionnel salarié, un collègue de travail, un employeur ou un employé du requérant ;
- une personne qui est le conseiller du requérant, de son employeur, de son cabinet ou de sa compagnie ;
- une tierce partie neutre (par exemple : un juge, un arbitre ou tout autre individu qui se doit d'être neutre) ;
- une personne qui a un lien de parenté avec le requérant ;
- un membre du conseil d'agrément ;
- un conseiller élu du Barreau ;
- un employé du Barreau.

Les recommandations sont confidentielles. Elles ne seront montrées qu'aux membres du conseil et au personnel chargé de l'agrément.

Nous privilégions l'envoi par courriel des demandes et recommandations au programme d'agrément des spécialistes à CertSpec@lso.ca.

6. Liste de vérification des normes professionnelles

Directives

Aux fins d'évaluation du respect par le requérant des exigences relatives aux normes professionnelles, la période pertinente est celle des 5 années précédant immédiatement la date de la demande (et non pas les 5 années d'expérience récente). Les requérants doivent obtenir de la Compagnie d'assurance responsabilité civile des avocats (LAWPRO) un rapport sur l'historique des réclamations qui les concernent pour la période pertinente et l'insérer dans leur demande. Un formulaire vierge intitulé « Demande et acte d'acquiescement pour renseignements sur les réclamations » est inclus à la dernière page de la présente trousse de demande.

Les requérants qui détiennent un permis pour exercer le droit dans d'autres ressorts doivent joindre un certificat de compétence émanant des autorités régissant la profession d'avocat dans chacun des ressorts pertinents et datant d'au plus 3 mois avant la date de leur demande.

Les requérants qui ont répondu OUI à l'une ou l'autre des questions ci-dessous devront joindre à leur demande une brève description écrite énonçant la ou les juridictions et les circonstances.

1. Je sais que des allégations de manquement professionnel ont été portées contre moi en Ontario ou dans un autre ressort.
 - Oui
 - Non

2. Des procédures ont été entamées contre moi devant un tribunal ou une cour de l'Ontario ou d'une autre juridiction.
 - Oui
 - Non

3. Je sais qu'il existe des plaintes pendantes contre moi en Ontario ou dans d'autres ressorts.
 - Oui
 - Non

4. En ce moment, je prends part à un programme d'inspection professionnelle en Ontario ou dans un autre ressort.
 - Oui
 - Non

5. J'ai été visé par une procédure en matière d'insolvabilité ou de faillite.
 - Oui
 - Non

6. J'ai été radié du Barreau, suspendu, réprimandé ou discipliné de quelque autre façon par les instances dirigeantes de la profession juridique en Ontario ou dans un autre ressort.
 - Oui
 - Non

Signature

Date

7. Déclaration et consentement

Je comprends que les renseignements fournis dans la présente demande, en plus des renseignements qui peuvent être recueillis à mon sujet par le Barreau de l'Ontario (le « Barreau ») en raison de cette demande (les « renseignements »), sont recueillis par le Barreau afin d'évaluer ma demande (« objet »). Les renseignements seront utilisés par le Barreau à cette fin uniquement et ne seront divulgués à aucune personne autre qu'un employé du Barreau ou un membre du conseil d'agrément, à moins que cela ne soit nécessaire pour l'objet. En soumettant cette demande, je consens à ce que ces renseignements soient ainsi recueillis, utilisés et divulgués.

J'autorise la Compagnie d'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats à fournir au Barreau les dossiers de réclamations clos ou pendants qui me concernent afin qu'il puisse déterminer si je satisfais aux exigences en matière de normes professionnelles, tel qu'indiqué sur la demande et sur l'acte d'acquiescement pour renseignements sur les réclamations qui est inclus dans ma demande.

J'ai lu la [Politique administrative régissant le programme d'agrément de spécialistes](#), établie par le conseil d'agrément du Barreau et modifiée de temps à autre, et, si je suis agréé comme spécialiste, j'accepte de m'y conformer.

Je crois sincèrement que le contenu de ma demande de spécialisation est véridique et exact.

Je soussigné, _____, le déclare solennellement et en sachant que cette déclaration a la même force et le même effet qu'une déclaration sous serment.

DÉCLARÉ solennellement devant moi

à _____

dans le/la _____ de/du _____

Le _____ 20 _____

Signature de la personne habile à recevoir le serment

Signature du requérant

Nom (caractères d'imprimerie)

PROGRAMME D'AGRÉMENT DES SPÉCIALISTES

Formulaire de paiement des frais de demande

Nom complet du requérant :

Matricule du Barreau de l'Ontario du requérant :

Domaine de spécialisation :

Frais demandés : 452 \$ (400 \$ plus TPS). Si vous payez par chèque, par traite bancaire ou par mandat-poste, veuillez libeller à l'ordre du Barreau de l'Ontario

Méthode de paiement :

Chèque certifié

Mandat

Traite de banque

Veillez noter : Si vous avez choisi de payer par chèque certifié, mandat-poste ou traite bancaire, vous devez envoyer le paiement avec votre demande.

Carte de crédit

Si vous désirez payer les frais de demande par carte de crédit, veuillez aller au [magasin en ligne du Barreau de l'Ontario](#). Une fois que votre paiement aura été traité, nous vous enverrons un reçu avec un numéro de commande. Veuillez saisir votre numéro de commande ci-dessous

Numéro de commande :

Pour faire votre demande d'agrément comme spécialiste, veuillez faire parvenir les documents suivants :

Formulaire de demande ;

Normes d'agrément propres au domaine de spécialisation convoité (incluant tout renseignement supplémentaire exigé par les normes) ;

Description de votre pratique relativement au domaine de spécialisation ;

Formulaires de déclaration de recommandation pertinents appuyant la demande (s'ils sont envoyés avec le dossier du requérant) ;

Copie de la Demande et acte d'acquiescement pour renseignements sur les réclamations (envoyé à LAWPRO) ;

Rapport sur l'historique des réclamations (émis par LAWPRO) ;

Certificat de compétence émanant d'une ou d'autres juridictions, le cas échéant ;

Frais de demande de 452 \$ (400 \$ plus la TPS) (soit la preuve de paiement s'il a été effectué en ligne, soit un chèque certifié, une traite bancaire ou un mandat-poste doit être inclus dans le dossier du requérant)

Veillez envoyer une copie numérisée du dossier de requérant au programme d'agrément des spécialistes à CertSpec@lso.ca, ou une copie papier au Barreau de l'Ontario, programme d'agrément des spécialistes, 130, rue Queen Ouest, Toronto ON M5H 2N6

Si vous avez des questions, communiquez avec le programme d'agrément des spécialistes par téléphone au 416 947-3414 ou au 1 800 668-7380, poste 3414 ou par courriel à certspec@lso.ca.

Demande d'agrément comme spécialiste par le Barreau de l'Ontario — demande et acte d'acquiescement pour renseignements sur les réclamations

DESTINATAIRE : Service des réclamations

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)

Télécopieur : 416 599-8341

Nom du requérant :

Adresse courriel du requérant :

N° de télécopieur du requérant :

Matricule du BHC du requérant :

Adresse postale du requérant :

OBJET : Demande d'agrément comme spécialiste

Je demande par la présente à la Compagnie d'assurance responsabilité civile des avocats de me fournir un rapport sur l'historique des réclamations qui me concernent pour la période de 5 ans commençant en

et se terminant en

Je sais que cela peut prendre jusqu'à dix (10) jours ouvrables à partir de la date de réception de la demande afin d'obtenir mon rapport. Je sais que, lors de périodes où le volume de demandes est accru, ce délai pourrait être plus long.

J'autorise par la présente le personnel du Barreau à étudier tous les dossiers de réclamations clos ou pendants qui me concernent. Le présent consentement n'est valide qu'aux fins du traitement de ma demande d'agrément.

Signature

Date

Instructions

- Veuillez envoyer par télécopieur le présent formulaire directement à LAWPRO au 416 599-8341 ou par la poste à l'adresse qui suit :
250, rue Yonge, bureau 3101
B. P. 3
Toronto (Ontario) M5B 2L7
- LAWPRO vous enverra directement le rapport sur les réclamations qui vous concernent.
- Lorsque vous aurez reçu le rapport sur vos réclamations, veuillez le joindre à votre demande.